

#GroupeAGRICA

## Communiqué de Presse

Paris, le 14 octobre 2024

### Lancement de la 13<sup>e</sup> édition de Pays'Apprentis : L'aide à la mobilité pour les apprentis du secteur du paysage



L'Union Nationale des Entreprises du Paysage (Unep) et les Organisations Syndicales de Salariés annoncent le lancement de la 13<sup>e</sup> édition de Pays'Apprentis, un dispositif de soutien destiné aux apprentis du secteur du paysage. Géré par AGRICA, il vise à faciliter la mobilité des jeunes en formation grâce à une aide financière allant de 250 à 450 €, en fonction de la distance entre le centre de formation et le lieu d'apprentissage.

- **Un dispositif simple et accessible**

Pays'Apprentis s'adresse aux apprentis du paysage affiliés à la MSA et qui sont dans l'année de validation de leur diplôme. Les démarches ont été simplifiées pour permettre une demande rapide et efficace en ligne via la plateforme dédiée (<https://www.groupagric.com/action-sociale/paysapprentis>).

Pour qu'un maximum d'apprentis puisse profiter de cette aide, elle sera perçue une seule fois dans leur scolarité.

- **Trois étapes suffisent pour bénéficier de cette aide :**

- Accéder au formulaire en ligne.
- Compléter le dossier avec les pièces justificatives.
- Co-signer le formulaire en ligne avec l'apprenti, l'employeur et le CFA.

▪ **Un soutien pour la formation des talents du paysage**

Pays'Apprentis contribue à soutenir la mobilité des apprentis paysagistes et à valoriser leur parcours de formation. Les entreprises du paysage et les centres de formation sont encouragés à accompagner les apprentis dans leurs démarches afin de maximiser l'accès à cette aide financière.

Un kit de communication (affiche, dépliant, formulaire) est donc téléchargeable sur les sites [www.lesentreprisesdupaysage.fr](http://www.lesentreprisesdupaysage.fr) et [www.groupagric.com/action-sociale/paysapprentis](http://www.groupagric.com/action-sociale/paysapprentis).

Un service dédié est également disponible pour répondre aux questions sur le dispositif, joignable par téléphone au 01 71 21 87 25 / 01 71 21 88 60 ou par mail à [paysapprentis@groupagric.com](mailto:paysapprentis@groupagric.com).

▪ **Retour sur le webinaire de lancement**

Un webinaire de lancement a eu lieu en octobre 2024, à destination des entreprises du secteur et des CFA. Il présente en détail le dispositif Pays'Apprentis. Animé par Claire Gorrias, Directrice Pôle social/emploi/formation de l'Unep et représentante de la branche du paysage, et Jean-Marc Abergel, chargé de mission AGRICA, ce webinaire partage des témoignages concrets d'un employeur et de deux apprentis sur les bénéfices de l'aide à la mobilité. Ce contenu est disponible en rediffusion tout au long de la campagne.

Lien vers le webinaire : [Webinaire octobre 2024](#)



## À propos du Groupe AGRICA

[www.groupagric.com](http://www.groupagric.com)

Le Groupe AGRICA est l'interlocuteur privilégié des entreprises et des salariés agricoles en matière de retraite complémentaire, d'épargne, de prévoyance et de santé. Avec plus de 700 000 bénéficiaires d'une pension de retraite complémentaire à ce jour et plus d'1,5 million de cotisants dans plus de 183 000 entreprises, AGRICA est le groupe de référence du monde agricole. Les entreprises clientes d'AGRICA appartiennent aux différents secteurs du monde agricole, tels que les entreprises de production, les coopératives, les organismes professionnels agricoles et activités connexes.

## CONTACT PRESSE

**Claire Cesbron**  
Groupe AGRICA  
Tél : 01.71.21.53.07.  
[communication@groupagric.com](mailto:communication@groupagric.com)

*En application de la réglementation relative à la protection des données à caractère personnel, nous tenons à vous informer que vos données à caractère personnel font l'objet d'un traitement. Elles sont traitées dans une base de données nous permettant de créer des listes de contacts afin de pouvoir vous envoyer des communications.*

*Vous pouvez exercer vos droits en cliquant directement sur les liens ci-dessous :*

- Cliquez ici pour exercer votre droit à l'effacement permettant le retrait de vos données de la base de données
- Cliquez ici pour exercer votre droit de portabilité
- Cliquez ici pour exercer votre droit d'accès et de rectification
- Cliquez ici si vous souhaitez ne plus recevoir de communiqués de presse, ou de communication de notre part

*Vous pouvez également exercer vos droits en vous adressant au Délégué à la Protection des Données du Groupe AGRICA par courrier électronique à l'adresse : [dpo.blf@groupagric.com](mailto:dpo.blf@groupagric.com) ou par courrier postal à l'adresse : Groupe AGRICA, Direction Déléguée Maîtrise des Risques, 21, rue de la Bienfaisance, 75382 Paris Cedex 08.*